



- Zones du PLU**
- Ua : Centralité historique à renforcer
 - Ub : Espace urbanisé majoritairement récent à renforcer
 - Uc : Espace urbanisé dont le renforcement doit être maîtrisé
 - Ud : Espace de loisirs ou d'équipement public
 - Ue : Espace urbanisé à vocation d'activités économiques liées à l'aéroport
 - Uf : Espace urbanisé (zone des quatre vents) à vocation d'activités économiques
 - Ug : Secteur urbanisé pour l'hébergement touristique de plein air
 - 1AUa : Secteur d'urbanisation future confortant la centralité
 - 1AUb : Secteur d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle
 - Aa : Zone agricole
 - Ab : Zone agricole inconstructible
 - Ae : Zone agricole ciblée pour le développement photovoltaïque
 - Al : Activités économiques isolées au sein de l'espace agricole (STECAL)
 - Nv : Zone naturelle en fond de vallée
 - Nf : Zone naturelle à dominante forestière
 - Na : Site historique et paysager de l'aéroport-Mangolérien
 - Na1 : Anciens hangars à avion, projet de musée (STECAL)
 - Na2 : Lotissement Montairpark (STECAL)
 - Na3 : Pôle hangars à dominante d'aviation de loisirs (STECAL)
 - Na4 : Centre équestre de Kerhalleguen (STECAL)
 - Na5 : Ecole de parachutisme de Vannes Bretagne (STECAL)
 - Na6 : Hangar aéronautique à réhabiliter (STECAL)
 - Na7 : Projet d'accrobranche (STECAL)
 - Na8 : Halles et chapelle de Mangolérien (STECAL)
 - Ne : Espace de loisirs ou d'équipement public au sein de la zone naturelle (STECAL)
 - Ne1 : Espace de loisirs ou d'équipement public non constructible au sein de la zone naturelle
 - Ne2 : Espace de loisirs ou d'équipement public au contact du bourg
- Secteurs de projet**
- Secteur de projet faisant l'objet d'orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Secteur de projet Monterblanc Aéroport
 - Emplacement réservé
 - Tracé de principe de liaison douce à maintenir, modifier ou créer au titre du L151-38
 - Axe structurant pour le développement des modes actifs et des transports en commun, possibilité d'élargissement du profil à maintenir au titre du L151-38
 - Protection des linéaires commerciaux (L151-16)
- protection / évolution du patrimoine et de l'espace rural**
- Petit patrimoine (calvaire, four à pain, pigeonier, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19
 - Vestiges de la seconde guerre mondiale protégés au titre de l'article L151-19
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
 - Jardins et franges d'agglomération à préserver au titre du L151-23 du CU
 - Protection patrimoniale des façades (L151-19)
- Espaces et éléments contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue**
- Haies à protéger pour leurs valeurs écologiques et/ou paysagères au titre du L151-23
 - Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23
 - Zone humide à préserver au titre du L151-23 du CU (source inventaire communal)
 - Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du CU
 - Autres boisements à conserver (L151-23)
 - Emplacement réservé pour le maintien des continuités écologiques au titre du L151-41-3° du CU
- Risques et nuisances**
- Marges de recul le long des routes départementales
- Cadastre et fond de plan**
- parcelles
 - bâtiments

N° ER	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Secteur	Surf (m²)
1	élargissement de route	Conseil Départemental	RD62	1955
3	extension du parc communal	Commune	Le Port Morio	1771
4	extension du parc communal	Commune	Le Port Morio	2913
5	Création d'une liaison douce	Commune	Est du bourg	2782
7	Intégration d'une voie privée au réseau communal	Commune	Le Clos de la Lande	1143
8	Accès à un secteur à urbaniser	Commune	Les Quatre Vents	90
9	Création d'une frange paysagère	Commune	Les Quatre Vents	2311
10	Création d'une liaison cyclable	Commune	Le Norvez	2501
11	Création d'un accès pour un nouveau quartier	Commune	Corn Er Hoët	975
12	Création d'une liaison douce	Commune	Rue Jean Mermoz	6754
14	Élargissement de carrefour	Commune	Le Cambargo	73
15	Intégration de liaisons douces au domaine public	Commune	Le Hent Côté	3643
16	Création d'un chemin	Commune	Le Gornay	616
17	Continuité boisée au sein de l'agglomération	Commune	Abords du Faouëdic	125234
18	Création d'une liaison cyclable	Commune	D 126	37974

GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

COMMUNE DE MONTERBLANC

GOLFE du MORBIHAN

monterblanc.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet arrêté en date du 28 février 2018

Enquête publique du 20 août 2019 au 20 Septembre 2019

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 11 Décembre 2019

Modification n°1 et révision allégée n°1 approuvée le 13/12/2023

4.2.4 Document graphique du règlement
Sud de la commune
Échelle 1/5000

